***Procédures de demande de subvention pour une manifestation scientifique***

***Soutien dans le cadre du FNRSDT.***

[Tapez une citation prise dans le document ou la synthèse d'un passage intéressant. Vous pouvez placer la zone de texte n'importe où dans le document. Utilisez l'onglet Outils de zone de texte pour modifier la mise en forme de la zone de texte de la citation.]

***Soutien par l’ATRSS.***

[Tapez une citation prise dans le document ou la synthèse d'un passage intéressant. Vous pouvez placer la zone de texte n'importe où dans le document. Utilisez l'onglet Outils de zone de texte pour modifier la mise en forme de la zone de texte de la citation.]

Une des missions de l’Agence Thématique de Recherche en Sciences de la Santé est de contribuer à la prise en charge matérielle et financière de manifestations scientifiques organisées dans les domaines liés à ses activités.

A cet effet, un canevas relatif au soutien à l’organisation d’une manifestation scientifique a été établi **« ci-joint le canevas à télécharger ».**

Le dossier relatif à la demande doit être envoyé par e-mail à l’adresse manifestation@atrss.dz  au moins six (06) mois avant la date prévue pour la tenue de cet événement.

Le traitement des demandes se fait deux (02) fois par an :

- Le mois de décembre pour le premier semestre.

- Le mois de juin pour le deuxième semestre.

**Dossier à fournir :**

* Demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur de l’Agence Thématique de Recherche en Sciences de la Santé.
* Canevas de demande de soutien à l’organisation de manifestation scientifique dûment renseigné (Canevas disponible sur le site de l’Agence) portant les visas du président du Comité d’Organisation et celui du Chef de l’établissement de tutelle,
* Fiche financière prévisionnelle (recettes, dépenses),
* Toutes pièces jugées justificatives nécessaires (dépliant, affiche, actes de précédentes éditions, …).

**Conditions et Procédures :**

* Les dossiers sont soumis pour avis au Conseil Scientifique de l’Agence Thématique de Recherche en Sciences de la Santé.
* A la fin de la manifestation, un rapport sur le déroulement de l’événement sera transmis à l’ATRSS, accompagné d’un CD.
* Les actes de la manifestation scientifique doivent être publiés dans un numéro spécial indexé dans le WEB OF SCIENCE, SCOPUS ou ASJP, financièrement soutenu par la Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique et accompagné par le CERIST pour l’enregistrement de la manifestation et la diffusion online à travers sa Web TV.